



Titre de séjours francais, expatrié

Par **bassil**, le **17/06/2008** à **13:21**

Bonjours,

Je suis libanais avec un titre de séjours francais, je travail chez Bouygues Batiment international expatrié a l'etranger, je voudrais bien savoirs est ce que l'expatriation peu affecter mon titre de séjours francais et j'ai peur de le perdre. Et est ce que ci jamis je perd le sejours sa peu affecter mon contrat de travail francais (CDI). et pour mes declaration d'impot est ce qu'il ya une procedue speciale a faire. Je reviens a Paris cette semaine pour faire un récépissé car mon titre de sejours n'est pas fini encore. Vous pensez que mon cas est completement legale et il faut pas avoir des probleme de renouvellement. Merci bien pour votre aide

Par **ismai**, le **18/11/2008** à **18:24**

Salam Bassil,

Je suis dans le meme cas que toi! Qu'est ce que tu as fait? t'en es où?

Merci de me répondre

Par **Tisuisse**, le **18/11/2008** à **22:51**

Que dit l'Ambassade ou le Consulat de France le plus proche de chez vous ?

Par **ismai**, le **19/11/2008** à **10:57**

Personnellement, je ne suis pas encore parti en expatriation. J'attends une réponse avant de m'engager.

La préfecture de boulogne m'a dit qu'il n'y a pas de problèmes, alors qu'à la préfecture de paris l'on m'a dit qu'ils n'avaient pas de réponse et qu'il faut écrire une lettre à un bureau spécifique.

Je ne veux pas partir avant d'avoir des garanties et par écrits.

Alors quelqu'un sait-il quelque chose sur le sujet?